

Sud éducation 34

Solidaires
L'emploi syndical

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier ⓐ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32



Chèr·e AESH, chèr·e AED,

Depuis septembre 2024, à plusieurs reprises, des mandaté·es de SUD éducation 34 ont rencontré des représentants de l'administration lors de Groupes de Travail (GT), d'instances ou d'audiences.

L'administration use de langue de bois pour ne pas répondre à nos questions qu'elle reporte chaque fois à d'autres moments de "dialogue social".

Si nous ne pouvons aujourd'hui vous apporter de réponse sur des questions primordiales comme le non versement des primes interministérielles (PIM) depuis novembre 2024, sur le déploiement des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) en septembre 2025, sur combien d'AED CDIsables le seront cette année scolaire etc... soyez assuré·es que SUD éducation 34 ne lâche rien et continuera à interroger l'administration sur les sujets qui vous préoccupent le plus et impactent votre quotidien.

Jeudi 6 février, lors de la Commission Consultative Paritaire (CCP), nous avons quand même obtenu quelques nouvelles importantes :

- **La subrogation**, pourtant programmée pour janvier 2025 et que les AESH et leurs gestionnaires de paie attendent depuis plusieurs années n'est plus à l'ordre du jour et est repoussée à une date indéterminée.

- Nous avons eu une rapide présentation de la réforme du régime de prévoyance dont les AESH et AED vont pouvoir bénéficier :

1) L'amélioration de la rémunération du Congé Grave Maladie (CGM) :

- ✓ Revalorisation à 60% du traitement indiciaire brut les 2ième et 3ième années.
- ✓ Les primes REP (si pas de remplacement sur le poste) et les indemnités conservées à 33% la 1ère année, et à 60% les 2ème et 3ème années.
- ✓ Il y aura un effet rétroactif pour un premier CGM à partir de septembre.

2) La réduction à 4 mois l'ancienneté minimale pour bénéficier du Congé Maladie Ordinaire (CMO).

Pour les AESH et pour les AED, SUD éducation 34 revendique :

- La création d'un statut de fonctionnaire de catégorie B avec droit à la mutation intra et interacadémique,
- La titularisation immédiate de tou·tes les agent·es sans condition de concours ou de nationalité,
- L'augmentation de la rémunération,
- Le recrutement à la hauteur des besoins, et la création de brigades de remplacement,
- La reconnaissance d'un temps complet de 24h pour les AESH et de 32h pour les AED,
- L'abandon des PIAL et des PAS et de la politique de mutualisation,
- Une formation initiale et continue de qualité, sur temps de travail, en fonction des besoins de terrain !